

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 1/8

Date d'impression : 01.06.2023 Révision: 01.06.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit : FERMIT SPEZIAL
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation : Agent d'étanchéité
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

Fermit GmbH Zur Heide 4,

D-53560 Vettelschoß

www.fermit.de

· Service chargé des renseignements :

Tel.: +49 (0) 2645-2207 Fax: +49 (0) 2645-3113 Email: info@fermit.de

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence Tel.: +49 (0) 2645-2207

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
  - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
     Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
  - · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · 2.3 Autres dangers
  - · Résultats des évaluations PBT et vPvB
  - · PBT: Non applicable.
  - · **vPvB** : Non applicable.
  - · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- Description: Masse plastique constituée de poudres de roche naturelles et d'huile minérale
- · Composants contribuant aux dangers :

CAS: 1317-65-3 Calcaire

EINECS: 215-279-6 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

25 - 50%

Indications complémentaires :

L'extrait DMSO d'huile minérale selon l'IP 346 est <3%, l'huile n'est pas classifiée comme cancérigène.

(suite page 2)

Page : 2/8

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.06.2023 Révision: 01.06.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit : FERMIT SPEZIAL

(suite de la page 1)

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Indications générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · après inhalation: L'inhalation n'est pas considérée come une voie d'exposition possible.
- · après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Recourir à un traitement médical

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Movens d'extinction :

Le produit lui-même est incombustible.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : non applicable
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Respecter les mesures de précaution courantes en manipulant les produits chimiques.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

6.4 Référence à d'autres rubriques Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

Page : 3/8

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.06.2023 Révision: 01.06.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

#### Nom du produit : FERMIT SPEZIAL

(suite de la page 2)

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
  - · Stockage :
    - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Tenir les réservoirs très fermé.

- · Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec des acides.
- · Autres indications sur les conditions de stockage : néant
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :					
1317-65-3 Calcaire					
VME (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³					
· DNEL					
7727-43-7 sulfate de baryum, naturel					
Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	13.000 mg/kg bw/day (homme)			
Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	10 mg/m³ (homme)			
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	10 mg/m³ (homme)			
	DNEL (travailleur, long terme, local)	10 mg/m³ (homme)			

#### · PNEC

#### 7727-43-7 sulfate de barvum, naturel

7727 10 7 Ganato do Baryani, nataron	
PNEC aqua (freshwater)	0,115 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	62,2 mg/L (.)
PNEC sol	207,7 mg/kg soil dw (.)
PNEC sediment (freshwater)	600,4 mg/kg sedim. dw (.)

#### · Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire : Non nécessaire.
- · Protection des mains :

En cas de contact plus long ou répété avec la peau: Utiliser de crème de protection pour des faces de peau qui entrent en contact avec le produit.

## Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc nitrile
- · Protection des yeux/du visage Non nécessaire.

(suite page 4)

Page : 4/8

(suite de la page 3)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 01.06.2023 Révision: 01.06.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit : FERMIT SPEZIAL

· Protection du corps :



Vêtements de travail protecteurs.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique liquide Couleur: brun clair · Odeur : inodore · Point de fusion : non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition non déterminé · Point d'éclair : Non applicable

· SADT

· Solubilité

insoluble · l'eau :

· Densité et/ou densité relative

· Densité : non déterminée

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme : pâteux

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Teneur en solvants :

solvants organiques 0,0 %

· VOC Suisse

· eau : < 1 %

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant

· Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des

gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant

· Peroxydes organiques néant

(suite page 5)

### Page : 5/8

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.06.2023 Révision: 01.06.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit : FERMIT SPEZIAL

(suite de la page 4)

Substances ou mélanges corrosifs pour les

*métaux* néant · *Explosibles désensibilisés* néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Sous l'effet d'acides, décomposition possible en cas de formation de CO2.

- 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
  - · Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

## 7727-43-7 sulfate de baryum, naturel

Oral LD50 3.070 mg/kg (rat) (OECD 401)

- de la peau :
- Le contact fréquent et permanent du produit avec la peau peut causer des irritations de la peau.
- · des yeux : Faible action irritante
- · Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
   Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
  - · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### Page : 6/8

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.06.2023 Révision: 01.06.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit : FERMIT SPEZIAL

(suite de la page 5)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique :

## 7727-43-7 sulfate de baryum, naturel

LC50 (statique) > 3,5 mg/l/96h (Danio rerio) (OECD 203)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - · Autres indications :

Une biodisponibilité n'est pas probable, en raison de la consistance du produit et de sa faible solubilité dans l'eau.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB : Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
  - · Comportement dans des stations d'épuration :

#### 7727-43-7 sulfate de baryum, naturel

EC50 > 622 mg/l/3h (sch)

- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

· Catalogue européen des déchets		
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION	
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)	
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09	

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation :

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

FR

Page : 7/8

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.06.2023 Révision: 01.06.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit : FERMIT SPEZIAL

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: In:	formations re	latives au t	transport
------------------	---------------	--------------	-----------

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA

· *Classe* néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· DOT, ADR/RID, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Polluant marin : Non

 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions

ci - dessus

· "Règlement type" de l'ONU: néant

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales :
- · Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre): peu polluant

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

Page: 8/8

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.06.2023 Révision: 01.06.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit : FERMIT SPEZIAL

(suite de la page 7)

#### · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences des règlements (UE) 2015/830 et 2020/878 pour l'adaptation de l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.

· Service établissant la fiche technique :

DEKRA Elaboration de la Fiche de données de sécurité:

DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne, Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

- · Numéro de la version précédente: 3
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR